

L'Homme en question

TRAVAIL CRÉATIF: PIÈCE DE THÉÂTRE / CREATIVE WORK: PLAY

Guy Beauregard¹

Reçu/Received: 18 Oct 2012

Publié/Published: 2 Sept 2013

Éditeurs/Editors: Charles Marsan & Jason Behrman

© 2013 G Beauregard, [Creative Commons Attribution 3.0 Unported License](http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/)

Résumé

La loi sur le budget du Québec 2010-2011 a rendu imposable l'indemnité des volontaires qui participent à des études de bioéquivalence sur les médicaments. Cette pièce de théâtre éthique rend compte du débat que ce point de la loi a suscité au sein d'un comité d'éthique de la recherche fictif.

Summary

The Quebec Budget Act of 2010-2011 has made taxable compensation for volunteers who participate in drug bioequivalence studies. This piece of theatre reflects the ethical debate that this point of law raised in a fictional research ethics committee.

Mots clés

Droits de l'Homme, démocratie, vie privée, indemnité, comité d'éthique de la recherche, éthique de la recherche, loi sur le budget, Québec

Keywords

Human rights, democracy, privacy, compensation, Research Ethics Board, research ethics, Budget Act, Quebec

Affiliations des auteurs / Author Affiliations

¹ Comité d'éthique de la recherche, Hôpital du Sacré-Cœur; Comité d'éthique de la recherche Éthipro, Montréal, Canada

Correspondance / Correspondence

Guy Beauregard, beauguyf@videotron.ca

Remerciements

Je voudrais remercier Dr Marc Zaffran. Ma participation à l'atelier « Éthique en fiction » qu'il animait m'a préparé à rédiger ce texte. Je souhaite également remercier collègues, parents et amis qui m'ont aidé tout au long de ma démarche.

Acknowledgements

I would like to thank Dr. Marc Zaffran. My participation in the workshop "Ethics in fiction" that he animated help prepare me to write this text. I also wish to thank colleagues, relatives and friends who have helped me during the writing process.

Conflit d'intérêts

Aucun à déclarer

Conflicts of Interest

None to declare

Personnages

- Médecin, au moins trente-cinq ans
- Pharmacien, environ trente ans
- Juriste, environ quarante ans
- Éthicien, au moins cinquante ans
- Représentant de la collectivité

Médecin et pharmacien sont de sexe opposé. Juriste et éthicien le sont également. Dans ce texte, le pharmacien et l'éthicien sont arbitrairement de sexe masculin.

Lieu

Une salle de réunion. Une table en forme de trapèze isocèle, sa grande base du côté des spectateurs. Sept chaises rotatives : trois devant la petite base et deux devant chacun des côtés isocèles. Sur la table, près d'un des côtés isocèles, un ordinateur portable. Sur une petite table, dans un coin à l'arrière, une grande bouteille d'eau et des verres.

Temps

Montréal, jeudi 8 avril 2010

Le rideau s'ouvre sur une scène plongée dans le noir. La juriste, la médecin, le pharmacien et l'éthicien y entrent du fond.

ÉTHICIEN. Étrange, n'est-ce pas?

MÉDECIN. De quoi parlez-vous, je n'ai pas compris?

PHARMACIEN. (S'interposant dans la conversation) De la porte déverrouillée!

JURISTE. Comme nous ne saurons jamais comment cela a pu se produire, mieux vaut passer à autre chose... (Changeant de ton) Est-ce que quelqu'un appuierait enfin sur le commutateur, s'il vous plaît?

L'éthicien appuie sur le commutateur à proximité. Un éclairage sobre illumine la salle de réunion. On pourra alors constater qu'une serviette pend au bout du bras de l'éthicien.

Merci... Nous serions-nous fait voler, par hasard? (*Elle regarde autour*) Non. Tout semble en place. Dieu soit loué!

ÉTHICIEN. Heureusement!

Presque aussitôt, le téléphone cellulaire de l'éthicien se met à sonner. L'éthicien, la juriste, la médecin et le pharmacien resteront derrière la table.

Excusez-moi.

Il va déposer sa serviette sur la table, prend le téléphone de sa poche et répond. Pendant ce temps, la médecin, la juriste et le pharmacien se mettent à parler entre eux.

Allo... Parlez plus fort, je vous entends mal.

Il fait signe aux autres de baisser le ton. Ils se taisent.

Oh! Un instant.

Il tend le téléphone à la médecin. Elle le prend, intriguée.

Vous êtes mieux placée que moi pour répondre.

Elle s'éloigne des autres avant de parler.

MÉDECIN. Allo... Ah! Bonsoir! Vous avez la voix faible... Oh! Je comprends. Avez-vous pris des médicaments? ... Lesquels? ... Excellent. Suivez la posologie au besoin. Vous savez, il n'y a qu'une seule façon de régler ce problème-là. Le premier jour, vous ne buvez que des liquides clairs et surtout, beaucoup d'eau. Le lendemain, vous pouvez manger des légumes et des fruits. Le jour suivant, des légumineuses, de la viande et des poissons. Pas de produits laitiers avant quatre jours, vous m'entendez? ... Oui... C'est ça... Soignez-vous bien et reposez-vous... À... À la semaine prochaine... Oh! De rien. Bonsoir!

Elle revient près des autres et donne le téléphone cellulaire à l'éthicien. Il le ferme et le remet dans sa poche.

PHARMACIEN. (À l'éthicien) Qu'est-ce qui se passe, voulez-vous bien me dire?

ÉTHICIEN. Notre membre du public, celui qui représente la collectivité, ne pourra pas se joindre à nous ce soir parce qu'il fait une gastro.

MÉDECIN. (Désolée) Le pauvre...

ÉTHICIEN. (Compatissant) C'est vrai. (Songeur) Son absence nous cause un sérieux problème.

PHARMACIEN. Ouais! En effet...

Le pharmacien entraîne l'éthicien à l'écart. Leur conversation se tiendra en aparté. La juriste et la médecin se mettent à parler à voix basse.

Avez-vous une solution de rechange à proposer?

ÉTHICIEN. Non. Pas vraiment. Je suis pris au dépourvu. C'est la première fois qu'une telle catastrophe arrive. Nos modes opératoires normalisés prévoient l'inclusion d'un remplaçant en cas de maladie. Cependant...

PHARMACIEN. Cependant... quoi?

ÉTHICIEN. Cependant, je ne vois pas comment nous pourrions en trouver un, séance tenante. Laissez-moi réfléchir.

L'éthicien et le pharmacien se taisent et restent immobiles. La juriste et la médecin se mettent à parler à voix haute.

JURISTE. Racontez-moi votre voyage à New York!

MÉDECIN. En un mot : splendide! Mon mari et moi y avons passé la fin de semaine. Nous avons assisté à deux superbes spectacles sur « *Broadway* » ainsi qu'à la fameuse « *Easter Parade* » sur la « *Fifth Avenue* ». J'en ai aussi profité pour magasiner des souliers. Oh! La! La! Vous devriez voir la nouvelle mode! Les orteils s'enfoncent dans le trottoir et les talons s'envolent dans les airs! Je n'arriverais jamais à porter de telles échasses.

JURISTE. Moi non plus. Avec mes douleurs chro...

Elle s'arrête soudainement de parler en apercevant le public. Elle recule d'un pas.

Mon doux Seigneur! (Pointant le public) Vous m'avez fait peur, vous, là!

MÉDECIN. (Se parlant à elle-même, en aparté) S'il n'y a pas eu de vol, il y a cependant eu intrusion dans cette salle!

La juriste s'approche alors vivement de l'avant-scène en disant :

JURISTE. Qui vous a autorisé à entrer ici, hein? Allez... Sortez immédiatement!

À compter de maintenant, la médecin, l'éthicien et le pharmacien pourront se déplacer librement sur toute la scène, tout comme la juriste vient de le faire.

ÉTHICIEN. (À la juriste) Arrêtez! (Au pharmacien, en aparté) Une idée folle vient de me traverser l'esprit.

PHARMACIEN. (En aparté) Puis-je savoir laquelle?

ÉTHICIEN. (En aparté) Attendez un peu et vous verrez bien de quoi il s'agit.

L'éthicien s'approche lentement du public.

(Au public) Bonsoir! Vous... allez bien? Euh... Comment vous dire? ... Bon! Écoutez. Nous sommes plongés dans l'embarras. En effet, pour tenir une réunion de ce comité d'éthique de la recherche dont nous (*Désignant la médecin, la juriste et le pharmacien*) faisons partie, il faut au moins cinq membres. Or, comme vous pouvez le constater, nous ne sommes que quatre. Il nous manque donc quelqu'un. À vrai dire, il nous faudrait un membre du public. Un membre du public... substitut, représentant de la collectivité, conviendrait parfaitement. Vous me voyez venir avec mes gros sabots, n'est-ce pas? Dans ce cas, j'irai droit au but en vous lançant tout bonnement cette invitation : accepteriez-vous de jouer ce rôle, ce soir?

(Sans interruption) Nous allons procéder étape par étape avant que vous ne preniez une décision à ce sujet. Si on faisait un tour de table pour commencer, ça permettrait de détendre l'atmosphère, non? Alors, pharmacien, je vous cède la parole.

Plusieurs actions se produisent alors. L'éthicien enlève une chaise sur chaque côté et il va les ranger le long d'un mur. Pendant ce temps, la juriste s'assoit du côté opposé à l'ordinateur, et la médecin, devant la petite base du trapèze, près de l'ordinateur. Quant au pharmacien, il se rend lentement près du public.

Après avoir rangé les trois chaises, l'éthicien ira s'asseoir devant la petite base du trapèze, entre la médecin et la juriste. À ce moment, le pharmacien commencera sa présentation. Sans faire de bruit, l'éthicien videra alors le contenu de sa serviette sur la table : l'Ordre du jour, des feuilles blanches, un texte broché imprimé sur du papier à lettres dont certains passages ont été soulignés en jaune, trois feuilles imprimées éparses, des stylos et un grand cahier à couverture rigide. Il déposera ensuite la serviette à ses pieds.

PHARMACIEN. Bonsoir! J'ai obtenu une maîtrise en pharmacie d'hôpital. J'exerce ma profession à l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal. J'y donne un enseignement personnalisé aux patients qui souffrent d'asthme... Ah! Oui! J'allais oublier de mentionner que je suis aussi consultant pour l'Ordre des pharmaciens.

Le vendredi soir, j'oublie tous les soucis du travail en jouant au poker avec des amis. Les parties peuvent se prolonger jusqu'aux petites heures du matin! Une véritable passion!

JURISTE. (Au membre du public pressenti) Il est aussi férus d'histoire militaire. Les grands généraux, Alexandre le Grand, Jules César, Gengis Khan, Napoléon et Mao le fascinent.

Le pharmacien regarde la juriste puis il va ensuite s'asseoir devant l'ordinateur. Il l'allume. La médecin se lève et s'approche du public.

MÉDECIN. Bonsoir! Connaissez-vous Sainte-Marguerite-Marie, un petit village perdu au milieu de nulle part? ... Non? ... Ça ne fait rien. C'est là où je suis née. J'ai reçu un don à ma naissance parce que, dans ma famille, j'étais le septième enfant consécutif du même sexe : je fais de la télépathie! (*Elle regarde le public.* Décue) Vous n'avez pas l'air de me croire. (Déterminée) J'aimerais bien ça pouvoir vous le prouver!

Je réussissais très bien à l'école. J'ai pu effectuer mes études de médecine à l'université Laval grâce à une bourse de M. le curé. J'ai ensuite choisi de me spécialiser en oncologie.

Mon diplôme en poche, je me suis jointe à l'université McGill. Comme médecin chercheur, je mène des projets cliniques sur différents types de cancers. Je dirige aussi un laboratoire. On y effectue des études fondamentales sur des inhibiteurs de tyrosines kinases, des enzymes impliqués dans la croissance des tumeurs. Nous comptons éventuellement utiliser ces inhibiteurs comme traitement... La recherche se nourrit d'espérance, si je peux m'exprimer ainsi.

Si je disposais de temps à consacrer aux loisirs... Hmm! Quelle folie de dire une chose pareille! Enfin! Si je disposais de temps à consacrer aux loisirs, je me mettrais à peindre des champs de coquelicots. Malheureusement, mon horaire de travail surchargé m'en empêche... Je dois partir en voyage avec mon mari si je veux vraiment me changer les idées.

Elle regarde l'éthicien, puis va s'asseoir à table.

ÉTHICIEN. (Au membre du public pressenti) Si l'occasion se présentait, elle vous raconterait sûrement son anecdote favorite : lors d'un congrès, elle a rencontré un collègue du technicien de Roentgen.

Celle-ci esquisse un geste de gêne.

(*Écoutant le public*) Hmm? En effet, vous avez raison, Roentgen est bel et bien le type qui a réussi, en se servant de rayons X, à... « photographier » les os, si vous voulez vous exprimer ainsi.

L'éthicien se lève alors et il s'approche du public.

Je suis bioéthicien et Président du comité. Ah! Mais qu'est-ce que c'est, la bioéthique, me direz-vous? Eh! Bien! Je vais vous en donner une définition sortie tout droit du dictionnaire : « *[I]la bioéthique est la discipline qui a pour objet d'étudier les problèmes moraux posés par la responsabilité des médecins et des biologistes dans leurs recherches* ». Pour l'histoire, le mot « bioéthique » est apparu en 1970. Avant, en France, on utilisait l'expression « droits de l'Homme » pour référer à ma profession.

Je vous résume mon parcours sinuex. Après un Baccalauréat en Arts à Concordia, j'en ai obtenu un second à Virginia Tech, en mathématiques appliquées. J'ai ensuite travaillé pendant quinze ans à Environnement Canada sur les dimensions fractionnaires, les fractals, comme modèle de dissipation de l'énergie électrique dans les éclairs.

J'ai laissé mon emploi le jour de mon quarantième anniversaire de naissance. Je me suis alors inscrit au Ph. D. en bioéthique à l'université de Toronto. J'ai décroché mon diplôme quelques années plus tard. Mes trois domaines d'études reflètent mon intérêt pour le Beau, le Vrai et le Bon, les trois valeurs grecques de l'Antiquité.

Je suis devenu professeur de bioéthique à la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke. J'y enseigne l'éthique de la recherche. Par ailleurs, je viens de publier un article en éthique de la discussion. Il porte sur le facteur temps relativement à la tenue de réunions de comités. J'en suis très fier.

(*Écoutant le public*) Et pour vous détendre, que faites-vous? Bonne question! Mon épouse et moi aimons bien garder nos deux petits-enfants pendant que ma belle-fille et mon fils vont au cinéma ou au restaurant. De plus, le mardi soir, ma sœur et moi formons une paire et nous jouons au bridge en duplicate.

PHARMACIEN. (Sans interruption. Au membre du public pressenti) Et fort bien, d'ailleurs! Ils ont déjà obtenu des points de maître lors de tournois.

Deux actions se déroulent alors simultanément. Première action : l'éthicien retourne à la table, prend sa serviette vide et va lentement la ranger sur une chaise le long du mur. Il reviendra ensuite tout aussi lentement à table. Il synchronisera ses gestes pour s'asseoir juste au moment où le pharmacien aura fini de dire ce qui suit. Deuxième action : le pharmacien se lève et s'approche du public. Il dit :

(Au membre du public substitut pressenti, en aparté) Ne demandez jamais à cet ex-scientifique la longueur de la côte de l'Angleterre. Pourquoi? Parce qu'il va s'emberlificoter avec un long discours sur les fractals. Vous connaissez ça, vous, les... fractals? ... Non? Moi non plus. Ce « professeur » terminerait son « cours » sur le sujet en prononçant ces mots : (Ton emprunté) « cela dépend de la longueur de l'unité de mesure »... Pfff! Voyons donc! Il raconte n'importe quoi... et il pense qu'on va le croire par-dessus le marché!

À mon avis, l'injection d'une bonne dose de sens pratique ne lui ferait pas de tort, (*Montrant la médecin et la juriste*) pas plus qu'à ces deux-là, d'ailleurs! Incroyable! Ils ne s'intéressent tous les trois qu'au côté théorique des choses alors que moi, au contraire, j'ai le sens pratique très développé. Hélas! On ne peut rien y changer. C'est la vie!

Le pharmacien retourne s'asseoir à table. À l'incitation du Président, la juriste se lève et s'approche du public.

JURISTE. Bonsoir! Je me présente à mon tour. J'ai complété mon baccalauréat en sciences juridiques à l'université d'Ottawa. Je me suis ensuite spécialisée, d'abord en droit médical, puis en droit fiscal. Je travaille comme pigiste pour une firme d'avocats. Je défends en cour des médecins accusés d'avoir commis une faute professionnelle. Par ailleurs, en fin d'année, je prépare leurs déclarations de revenus.

En plus de siéger régulièrement ici, j'accepte parfois des contrats ponctuels pour arrondir les fins de mois. C'est le cas actuellement. Je suis collaboratrice auprès du comité provincial en médecine sociale et préventive. Celui-ci se penche sur les moyens à utiliser pour éliminer les punaises de lit dans les centres de soins de longue durée. Je vous explique le problème. Certains visiteurs habitent des logements infestés. Lorsqu'ils déposent leurs manteaux sur le pied du lit des malades, ces indésirables créatures en profitent pour... déménager leurs pénates, si je peux m'exprimer ainsi.

Je donne à ce comité des avis juridiques, particulièrement au sujet de la confidentialité des dossiers. Vous comprenez bien qu'il s'agit là d'un domaine très sensible dans l'opinion publique.

Je suis mariée. Mon mari et moi élevons nos trois garçons de dix, huit et six ans. Par ailleurs, je suis une catholique pratiquante et membre de *l'Opus Dei*. Enfin, pour évacuer le stress, très tôt le dimanche matin, je cours cinq kilomètres. Je l'ai toujours fait.

PHARMACIEN. (Au membre du public pressenti) Elle a déjà gagné la médaille d'or dans cette épreuve aux jeux du Québec.

La juriste sourit, puis retourne s'asseoir à table.

ÉTHICIEN. (Au membre du public pressenti, commençant avec son index à tracer un cercle qu'il ne finira pas) Voilà qui complète le tour de table.

MÉDECIN. (*Saisissant l'index du Président « au vol »*) Comment pouvez-vous dire une chose pareille alors que nous ne connaissons rien au sujet du membre du public pressenti, (*Effectuant un geste approprié*) assis, là devant nous!

ÉTHICIEN. Vous avez raison, mais pouvons-nous y changer quelque chose?

MÉDECIN. Oui, M. le Président. Permettez-moi d'exercer mon don de télépathie pour lever le voile de l'ignorance et deviner un de ses champs d'intérêt.

ÉTHICIEN. Hmmm! ... D'accord! Montrez-nous vos pouvoirs divinatoires.

La médecin ferme les yeux, place ses index sur ses tempes et se concentre pendant quelques secondes. Elle ouvre ensuite les yeux puis elle se lève, regarde intensément le public et dit :

MÉDECIN. Bien que nous ne nous soyons jamais rencontré(e)s auparavant, je crois savoir que vous aimez passionnément le théâtre, au point même d'en lire... (*Elle fait signe que « oui » avec la tête, en disant :)* Oui, hein? ... Ah! Je l'aurais juré! (Au comité) Je ne me trompe jamais!

La médecin s'assoit.

ÉTHICIEN. Très impressionnant, Docteur. Je vous remercie de nous avoir permis de (*Traçant un cercle avec son index*) compléter le tour de table. (Au membre du public pressenti) J'espère que cette entrée en matière aura réussi à faire disparaître toute trace de gêne de votre part, si vous en éprouviez!

L'éthicien se lève, mais il reste derrière la table.

Comme deuxième étape, je vais maintenant vous fournir les informations requises pour tenir le rôle que je vous ai proposé. Il est de mon devoir de le faire.

Il adopte un ton professoral qu'il ne quittera pas avant la fin de ses explications.

Vous avez pu constater que nous quatre, ici, nous avons usé nos fonds de culottes sur les bancs d'école dans nos domaines respectifs. C'est ce qui nous permet de faire partie de cette instance démocratique qu'est le comité d'éthique de la recherche, désigné par l'abréviation « CÉR ». Les normes en la matière exigent qu'à chacune de nos réunions, il y ait, au minimum, (*Touchant les épaules de la médecin et du pharmacien*) deux scientifiques, (*Touchant les épaules de la juriste*) un juriste, (*Se désignant*) une personne versée en éthique, (*Effectuant un geste en direction du public*) mais aussi, un représentant du public. Contrairement aux autres membres, ce dernier n'a aucun critère scolaire à satisfaire.

L'éthicien se rendra près du public. Il effectuera quelques pas à gauche ou à droite à l'occasion.

Les CÉR comprennent souvent plus de membres que ce minimum de cinq. Cela leur permet de diversifier leur expertise et de réunir le quorum plus facilement. Le nôtre compte sept membres. Ce soir, nous déplorons l'absence motivée de trois d'entre eux : notre anesthésiste, parti en congrès à Chicago, et nos deux représentants de la collectivité, l'un en vacances à Cuba et l'autre souffrant d'une maladie subite.

J'imagine que vous brûlez d'impatience de connaître les tâches spécifiques de ces derniers au sein du comité. Alors, je ne vous ferai pas languir plus longtemps.

L'un d'entre eux a déjà participé à des études cliniques. Il fait prendre conscience du vécu des sujets. Il doit aussi s'assurer que le « Formulaire d'information et de consentement », un document explicatif

remis aux participants, ne contient pas de termes techniques. Vous savez, les médecins chercheurs ont tendance à oublier ce genre de... détails.

Il jette un regard en coin à la médecin qui s'offusquera pour la forme.

L'autre membre du public, (*Regardant intensément le public*) vous peut-être, représente les valeurs culturelles et morales de la société. Il doit promouvoir le dialogue et la responsabilité envers la collectivité. Puisqu'il n'appartient à aucun groupe identifié, son témoignage rassurera ses concitoyens sur la transparence du CÉR. Il devra donc affirmer, en tous lieux et en tout temps, que ce comité ne fonctionne pas au profit de qui que ce soit : chercheur, commanditaire, organisation de recherche clinique, volontaires, ou même, chose surprenante, gouvernement.

Nous vivons dans une société démocratique où les droits de l'Homme sont reconnus et protégés. Cette voix citoyenne doit donc aussi pouvoir affirmer, en tous lieux et en tout temps, que les décisions du CÉR respectent ces droits de l'Homme, de même que l'ordre démocratique, puisque les deux sont indissociables... Vous voilà maintenant avisé(e), tel que promis.

Vous me direz que ce rôle exige une grande sagesse. J'en conviens. Avez-vous peur de vous joindre au comité? ... Dans ce cas, je vais tenter de dissiper vos craintes. Sachez d'abord que les membres possèdent, collectivement, les connaissances voulues pour tenir compte de tous les enjeux à discuter. Sachez ensuite que nous sommes toujours parvenus à obtenir un consensus ou, à tout le moins, à réunir un large consensus, en nous entendant sur l'argument prépondérant en raison. Sachez enfin que nous ne travaillons pas dans le vide, loin de là! Nous fondons nos jugements sur des textes régulateurs en éthique et en droit. Nous en gardons une copie pour consultation dans (*Montrant le côté où il se situe*) le bureau à côté. L'un d'entre eux découle de la cause célèbre des criminels de guerre nazis qui ont effectué des expériences sans le consentement des sujets. Vous avez déjà entendu parler de ce procès, du « *Code de Nuremberg* » ainsi que des droits de l'Homme, non? ... Bien sûr que oui, j'en étais convaincu. D'autres textes, les Chartes, certaines lois et certains articles du Code civil s'appliquent également.

Ce CÉR évalue des études de bioéquivalence de médicaments. Après lecture des documents pertinents, il approuve celles qui sont jugées éthiquement acceptables en regard de son mandat. Oh! Je vous ai vu froncer les sourcils en m'entendant prononcer ce mot. Je vais donc vous mettre au parfum. Ce mandat, conféré au CÉR sur la base de textes régulateurs qui ont reçu l'aval des instances gouvernementales, tant au fédéral qu'au provincial, est à l'effet de protéger la dignité, les droits, le bien-être et la sécurité des sujets de recherche... Il faut aussi que le « *Formulaire d'information et de consentement* », signé par le sujet et le chercheur, permette d'en tenir compte adéquatement.

Après cette mise au point, je reprends. Ces études de bioéquivalence comparent la biodisponibilité du produit d'origine à une copie. Elles s'effectuent avec le concours de volontaires en bonne santé que l'on appelle parfois « cobayes » dans les médias. Vous connaissiez déjà ce terme, n'est-ce pas? ... Évidemment! (*Écoutant le public*) Comment? Ah! Vous l'avez lu dans le journal, en allant déjeuner au restaurant ... Dans quel journal? (*Écoutant le public*) Ah! Oui! Bien sûr! C'est le seul qui est disponible... Je comprends! ...

Je termine mon propos. Lorsque de telles études s'avèrent concluantes, elles contribuent à autoriser la mise en marché de « génériques ». Voilà pour la deuxième étape. La troisième et dernière consistera à prendre le temps nécessaire pour mûrir votre décision. Bonne réflexion!

L'éthicien va s'asseoir à table.

PHARMACIEN. Comme nous n'avons aucun projet de bioéquivalence à évaluer, à la suite du congé pascal, pourquoi avez-vous convoqué cette réunion urgente du CÉR, M. le Président?

ÉTHICIEN. (Au comité) C'est parce que je voulais vous faire part d'un « fait nouveau ». À mon sens, il devrait nous intéresser particulièrement.

PHARMACIEN. Dans ce cas, comment se fait-il que nous n'ayons reçu aucun document à l'avance sur ce mystérieux « fait nouveau »?

ÉTHICIEN. Donnez-moi...

PHARMACIEN. (Interrompant le Président) Cela signifie que vous avez dérogé à vos chers principes sur l'importance du facteur temps relativement à la tenue de cette réunion. Je reprends certaines conclusions de votre dernier article. « *Il faut accorder aux membres du comité un délai raisonnable entre la livraison des documents et le moment de la réunion* ».

ÉTHICIEN. ... le temps de...

PHARMACIEN. (Interrompant le Président) « *Il faut que les membres consacrent le temps nécessaire à la lecture de ces documents* ».

ÉTHICIEN. ... vous expliquer...

PHARMACIEN. (Interrompant le Président) « *En réunion, il faut prendre le temps nécessaire pour discuter de tous les enjeux éthiques* ».

ÉTHICIEN. ... la situation!

... Bon! Bon! Bon! D'accord! Pour ce qui est du facteur temps, je plaide coupable, mais avec explications. Je n'ai rien pu vous envoyer à l'avance parce que la gestionnaire du CÉR était en congé pour Pâques. J'ai donc dû voir à l'organisation de la réunion tout seul. (Au comité) Je vais vous remettre la documentation tout à l'heure. (Au pharmacien) Elle se résume à une feuille, alors ne faites pas un drame, je vous en prie. Pour ce qui est de l'urgence de la situation, mon argumentation tient en trois points : premièrement, le « fait nouveau » en question s'est produit le 30 mars dernier, donc après notre dernière réunion, généralement hebdomadaire, du jeudi 25 du même mois; (*Regardant la juriste*) deuxièmement, Maître, je ne pouvais pas en convoquer une le soir du Jeudi saint, n'est-ce pas?

JURISTE. Mon Dieu! Bien sûr que non! Je n'aurais pas été disponible. Je me suis rendue à l'église pour assister à l'Office à 20 h.

ÉTHICIEN. (À la juriste) Vous connaissant, je l'avais deviné. (Au pharmacien) Troisièmement, il me semble que nous devons en discuter avant notre prochaine réunion régulière, jeudi prochain. Est-ce que mes explications vous ont satisfaits? ... (Au comité) Pas de réponse négative, alors, j'en déduis que c'est le cas et je poursuis en vous lisant maintenant l'Ordre du jour... Huit avril 2010, 19 h. Réunion urgente du CÉR. Premier point : Présence des membres. Deuxième point : « Cette indemnité est imposable ». Troisième point : Clôture de la réunion.

Je vais m'acquitter du premier point à l'instant : présence des membres.

Se servant d'un stylo et du cahier à couverture rigide, il prendra des notes tout au cours de la réunion, notes qui l'aideront à rédiger le procès-verbal.

(*Regardant le pharmacien*) Pharmacien?

PHARMACIEN. (*Levant la main bien haut*) (Voix forte) Présence.

ÉTHICIEN. (*Regardant la médecin*) Médecin?

MÉDECIN. (*Levant la main bien haut*) (Voix forte) Présence.

ÉTHICIEN. (*Regardant la juriste*) Juriste?

JURISTE. (*Levant la main bien haut*) (Voix forte) Présence.

Il se lève, s'approche du public et le regarde intensément.

ÉTHICIEN. (Lentement) Membre du public substitut pressenti, représentant de la collectivité?

MEMBRE DU PUBLIC SUBSTITUT PRESSENTI, REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITÉ.
(*Levant la main bien haut, par mimétisme*) (Voix forte) Présence.

MÉDECIN. (Se parlant à elle-même, en aparté) Il n'y a pas d'intrus ici!

ÉTHICIEN. (Au membre du public substitut) Ah! Je vous suis très reconnaissant d'avoir accepté mon invitation... (Solennellement et en détachant chaque mot) en toute connaissance de cause. (Au membre du public substitut, en aparté) Comme vous ne possédez pas d'expérience en tant que membre d'un CÉR, je vous suggère d'écouter les autres. À la fin de la réunion, vous verrez bien si vous vous ralliez au consensus. Si tel n'est pas le cas, vous pourrez toujours exprimer une opinion dissidente qui sera notée au procès-verbal. Ça vous va? ... Parfait!

Il retourne s'asseoir à table. L'éthicien, la juriste, la médecin et le pharmacien applaudissent ensuite tous ensemble, en saluant le membre du public substitut.

(Au membre du public substitut) Je vais désormais vous appeler « cher(ère) collègue ». (Au comité) Je note au procès-verbal la présence du membre du public substitut, représentant de la collectivité. (*Regardant ses notes*) Un... deux... trois... quatre... Il manque quelqu'un, on dirait? Voyons... Qui est-ce? ... Ah! Eurêka! (Se pointant du doigt) C'est moi! (Se mettant à rire de bon cœur) Dans l'excitation, figurez-vous que je m'étais oublié! (Reprenant difficilement son sérieux) Qu'est-ce que je suis distrait! (Ayant repris son sérieux) Éthicien? (*Levant la main bien haut*) (Voix forte) Présence. Eh! Bien! Le comité compte cinq membres présents avec les caractéristiques voulues, dont un substitut. Je constate le quorum. Nous pouvons donc continuer la réunion.

Il esquisse un geste en direction du pharmacien et les deux sourient.

Deuxième point à l'Ordre du jour : « Cette indemnité est imposable ».

PHARMACIEN. J'avoue que ce deuxième point a éveillé ma curiosité.

MÉDECIN. Moi aussi.

JURISTE. Pas moi. Je sais déjà de quoi il s'agit. Nous en avons amplement discuté au travail.

ÉTHICIEN. (À la juriste) Vous détenez donc une longueur d'avance sur les autres à qui je vais donner les explications voulues à l'instant même.

Il laisse les notes pour son procès-verbal et prend les feuilles brochées dont certaines phrases sont surlignées en jaune.

Vous avez peut-être vu à la télévision le ministre des Finances du Québec livrer son discours sur le budget 2010-2011 à l'Assemblée nationale le 30 mars dernier. Il a aussi publié des « *Renseignements additionnels sur les mesures du budget* ». La section 2.7 s'intitule « *Modification au crédit d'impôt remboursable pour la recherche-développement [R&D] salaire* ». J'en ai surligné des extraits (*Montrant le texte*) et je les ai recopiés sur ces feuilles que je vous distribue à l'instant même parce que je n'ai pas pu le faire plus tôt. (*Après avoir distribué ces feuilles à la médecin, à la juriste et au pharmacien* :) Oh! Il m'en manque, on dirait.

Il cherche dans ses documents, mais n'en trouve pas d'autres.

Il faudrait vraiment qu'on se dote d'un photocopieur ici... Décidément, je n'étais pas doué pour devenir gestionnaire de CÉR! À chacun son métier, quoi! (Au membre du public substitut) Malgré ce léger inconvénient, cher(ère) collègue, je vous assure que vous pourrez tout de même suivre facilement les délibérations du comité. (Au comité) Je vous fais part d'extraits de cette section 2.7 qui mettront en contexte le deuxième point à l'Ordre du jour. Après leur lecture, nous séparerons notre travail en deux parties. La première sera consacrée aux questions et commentaires préliminaires qu'ils susciteront et la seconde, à la discussion de fond du problème.

La médecin prend un stylo sur la table. Le Président se lève, contourne la table et se met à marcher de long en large tout en lisant.

« *Un contribuable... qui effectue au Québec des travaux de recherche scientifique ou de développement expérimental (R&D)... peut être admissible au crédit d'impôt remboursable pour la R&D salaire. Le crédit d'impôt remboursable pour la R&D salaire porte essentiellement sur les salaires qu'un entrepreneur verse à ses employés qui effectuent des travaux de R&D au Québec* ».

« 2.7.1 *Essai clinique*

Selon la législation fiscale, la R&D désigne une recherche systématique... effectuée... en vue de la création de nouveaux produits... ».

« *À cet égard, les entreprises de l'industrie pharmaceutique ont recours à des essais cliniques dans le cadre... d'études de bioéquivalence visant à comparer les effets d'un médicament avec ceux d'un médicament déjà commercialisé. De façon générale, ces essais impliquent la participation de volontaires (les sujets de recherche)... ».*

« *[L]e sujet de recherche reçoit parfois une indemnité en contrepartie de sa participation à un essai clinique. La participation d'un sujet de recherche à un essai clinique constitue un élément important dans l'atteinte des objectifs de l'essai clinique, bien que ce ne soit pas lui qui effectue... les travaux requis pour le mener à terme.*

Dans ce contexte, la législation fiscale sera modifiée de façon qu'un sujet de recherche qui participe à un essai clinique... soit réputé effectuer des travaux pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour la R&D salaire ».

« *[U]n sujet de recherche joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs d'un essai clinique auquel il participe en permettant que son corps serve à des fins d'expérimentation. À cet égard, il pourra recevoir une indemnité... ».* (Détachant chaque syllabe des mots de la phrase suivante) « *Cette indemnité est imposable* ».

« *De façon à reconnaître l'importance de la participation d'un sujet de recherche à un essai clinique ainsi que le caractère social d'un tel engagement, la législation fiscale sera modifiée de façon à ce que le revenu, pour une année d'imposition, provenant des indemnités versées à un sujet de*

recherche qui participe à des essais cliniques, ... ne soit pas imposable jusqu'à concurrence d'un plafond de 1500\$ pour cette année »...

Il retourne à sa place et regarde tour à tour les membres du comité.

PHARMACIEN. (Au Président) Je voudrais résumer ce que vous venez de nous lire pour m'assurer d'avoir bien compris.

ÉTHICIEN. Faites donc.

PHARMACIEN. Les volontaires qui participent à des études de bioéquivalence de médicaments sont des employés. Ils travaillent pour une entreprise pharmaceutique qui leur verse un salaire. Le revenu annuel provenant de leurs indemnités devient imposable au-delà de 1500\$, pour cette année.

ÉTHICIEN. Bravo! Très bon esprit de synthèse.

JURISTE. En effet. Je n'aurais pas pu faire mieux.

PHARMACIEN. (À la juriste et au Président) Merci!

JURISTE. (Voix forte) M. le Président, je trouve que vous faites tout un plat pour quatre petits mots : « Cette indemnité est imposable ». Vous avez convoqué une réunion urgente pour une... pour une peccadille! Relativisez, Seigneur! Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat!

ÉTHICIEN. Eh! Bien! Pour un départ canon, c'en est tout un!

JURISTE. (Repentante) Désolée.

ÉTHICIEN. (Ironique) Oh! Ne soyez pas pour désolée pour une... pour une peccadille!

MÉDECIN. Maître, s'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat, par contre, une telle écriture hermétique constitue une véritable bouillie pour les chats!

JURISTE. Oh! Pour l'amour du Ciel, comment pouvez-vous affirmer une chose pareille alors qu'il n'en est rien! Ce texte est d'une clarté remarquable.

MÉDECIN. Maître, dans ce cas, je voudrais vous prendre au mot. (Au Président) Est-ce que je peux?

ÉTHICIEN. S'agit-il de questions ou de commentaires préliminaires?

MÉDECIN. Tout à fait.

D'un geste, le Président acquiesce à la demande de la médecin.

(Au Président) Lorsque vous nous avez lu ces extraits de la section 2.7, j'ai souligné certains passages. (À la juriste) Maître, comme vous connaissez bien ce texte, j'aurais plusieurs questions à vous poser. La première porte sur la notion de travail.

JURISTE. Allez-y, je vous écoute.

MÉDECIN. Selon ma compréhension, à deux endroits, on parle d'une même chose et de son contraire à ce sujet. (*Prenant le résumé*) « *Bien que ce ne soit pas lui qui effectue les travaux requis pour mener l'essai clinique à terme* »... « *un sujet de recherche qui participe à un essai clinique sera réputé effectuer des travaux...* ». Qu'en est-il au juste?

JURISTE. (*S'emparant du résumé des mains de la médecin, elle trouve les passages en question*) Docteur, excusez-moi, mais l'argument est plutôt le suivant. Le sujet n'effectue pas « *les travaux requis pour mener l'essai clinique à terme* »; jusque-là, vous avez raison. Cependant, il « *sera réputé effectuer des travaux* (Détachant chaque mot) *pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour la R&D* (Insistant sur le prochain mot) *salaire* ». Vous avez omis de lire ce dernier membre de phrase qui lui donnait tout son sens. Est-ce que cela éclaire votre esprit?

MÉDECIN. Maître, vous ne m'avez pas convaincue de la justesse de votre argument. Néanmoins, j'ai cru deviner le fond de votre pensée en vous écoutant prononcer avec force le mot « *salaire* » associé à des travaux. Puis-je m'en assurer en vous posant une sous-question?

JURISTE. Bien sûr.

MÉDECIN. Répondez-moi franchement. (Lentement) Considérez-vous la participation d'un volontaire à un essai clinique comme un travail... au noir?

JURISTE. Absolument!

MÉDECIN. Je ne m'étais donc pas trompée.

ÉTHICIEN. Un travail au noir? Pharmacien, trouvez donc la définition du mot « *travail* »?

(Aux autres membres du comité) Pendant qu'il consulte le dictionnaire, laissez-moi vous dire qu'à mon humble avis, le gouvernement veut garnir ses coffres et qu'il a trouvé là un moyen d'y parvenir.

Le pharmacien fait un signe au Président pour lui indiquer qu'il est prêt à parler. D'un geste, celui-ci l'invite à le faire.

PHARMACIEN. Travail : « *Ensemble des activités humaines ordonnées en vue de produire ce qui est utile; état, activité d'une personne qui agit avec suite en vue d'obtenir un tel résultat* ».

ÉTHICIEN. Maître, un volontaire n'agit pas avec suite en vue de produire ce qui est utile; il permet plutôt « *que son corps serve à des fins d'expérimentation* ». (*Montrant le texte à la juriste*) C'est écrit là. Je viens de le lire. On ne peut donc pas utiliser le mot « *travail* » dans un tel contexte, n'est-ce pas?

JURISTE. Vous avez tort... Vous ignorez tout du droit en général et du droit fiscal en particulier. (Voix forte) Écoutez-moi! C'est un domaine dans lequel je me suis spécialisée, je l'ai dit. Je maintiens qu'il s'agit bel et bien d'un travail (Insistant sur les prochains mots) dans un tel contexte!

L'éthicien hoche la tête de gauche à droite en signe de désaccord.

ÉTHICIEN. Je constate que nous nous enlissons. Changeons de sujet si vous le voulez bien.

MÉDECIN. Alors, Maître, je vais vous poser ma question suivante. À la section 2.7, on lit parfois « *salaire* » versé à un « *employé* » et parfois, « *indemnité* » que reçoit le « *sujet de recherche* ». (*Prenant le résumé*) « *Le crédit d'impôt remboursable pour la R&D salaire porte essentiellement sur les salaires qu'un entrepreneur verse à ses employés qui effectuent des travaux de R&D au Québec* »; ... « *le sujet de recherche reçoit parfois une indemnité en contrepartie de sa participation à un essai clinique* ».

Pouvez-vous commenter?

JURISTE. Euh... Laissez-moi y réfléchir...

ÉTHICIEN. Pharmacien, pendant ce temps, cherchez les définitions de « salaire » et « indemnité », je vous prie.

PHARMACIEN. Un instant... Voilà! J'y suis. « *Salaire* » : « *Rémunération d'une personne pour un travail effectué pour une autre* ».

ÉTHICIEN. Évidemment. Tout travail mérite salaire. Continuez.

PHARMACIEN. « *Indemnité* » : « *Allocation non soumise à retenue; compensation pécuniaire à celui qui a éprouvé une perte* ».

ÉTHICIEN. (Ironique) Ha! Ha! Le chat sort du sac! (Ton professoral) Nous savons tous que le salaire est imposable. Par contre, une indemnité, c'est-à-dire une « *allocation non soumise à retenue* », ne l'est pas (Insistant sur les deux prochains mots) par définition.

La juriste cache mal sa colère. Elle se lève.

JURISTE. M. le Président, vous venez de conclure qu'on ne peut pas imposer l'indemnité des volontaires en vous basant sur l'une des deux définitions de ce mot. Pourquoi avez-vous écarté l'autre, « *compensation pécuniaire à celui qui a éprouvé une perte* » (Insistant sur le prochain mot) *perte* », hein? ... Vous ne répondez pas? Alors, je vais mettre les points sur les i.

Le deuxième alinéa de l'article 25 du Code civil du Québec se lit comme suit : « *L'expérimentation ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière hormis le versement d'une indemnité en compensation des pertes et des contraintes subies* ». Même si les pertes et les contraintes ne sont pas clairement définies en droit, sachez que certaines pertes sont imposables! Elles constituent donc le chaînon manquant qui permet de rendre l'indemnité imposable. Voilà!

La juriste s'assoit lourdement. Au même moment, l'éthicien se lève d'une traite.

ÉTHICIEN. Maître, vous devez admettre que la grande majorité des pertes sont déductibles d'impôt! Par ailleurs, pourquoi n'avez-vous pas discuté du fait que l'indemnité est aussi versée pour des contraintes selon cet article 25 du Code civil? À ce sujet, dites-moi donc s'il existe un seul exemple de contrainte imposable, hein? ... Vous ne répondez pas? Alors, je vais mettre les points sur les i.

Pour légitimer votre point de vue, il aurait d'abord fallu définir les pertes et les contraintes sur le plan légal. Il aurait ensuite fallu déterminer quelles sont les pertes subies par les volontaires qui sont imposables, le cas échéant. Enfin, il aurait fallu déterminer quelles parts de l'indemnité sont attribuables à des pertes imposables, à des pertes non imposables et à des contraintes. Je répète que ces dernières ne le sont pas! À l'heure actuelle, il n'y a donc (Insistant sur le prochain mot) pas de chaînon manquant qui permet de rendre l'indemnité imposable, contrairement à ce que vous affirmiez il y a quelques instants! Voilà!

Il s'assoit, sort un mouchoir de sa poche et s'éponge le front.

MÉDECIN. Maître, si vous permettez, je vais poursuivre.

JURISTE. Très bien. Je vous écoute.

MÉDECIN. Pouvez-vous dire à ce comité pourquoi cette indemnité n'a jamais été imposée auparavant?

JURISTE. Avec plaisir. C'est parce que les gouvernements antérieurs se sont traînés les pieds dans ce dossier. J'espère que ma réponse vous satisfait cette fois.

MÉDECIN. Oui, tout à fait.

ÉTHICIEN. (Calmement) Moi, elle ne me satisfait pas. Vous venez de nous dire pourquoi, selon vous, il était de tout temps justifiable d'imposer les indemnités des sujets d'étude au Québec. Cependant, comme on effectue des recherches de bioéquivalence sur des médicaments partout dans le monde, expliquez-nous donc pourquoi elles ne le sont pas... nulle part ailleurs?

JURISTE. Euh! À vrai dire, je ne le sais pas. Peut-être que les autres juridictions tardent à agir. (Voix forte) Chose certaine, le Québec fait figure de pionnier au plan international. Il sera bientôt imité, croyez-moi!

ÉTHICIEN. Maître! Premièrement, vous venez de nous montrer votre incapacité à répondre à la question sur la non imposition de l'indemnité en dehors du Québec. Deuxièmement, vous nous avez fait part de vos idées nationalistes qui n'ajoutent rien au débat... (À la médecin) Avons-nous épuisé votre liste?

MÉDECIN. Non. Il me reste un dernier item à aborder. Maître, au sujet de son imposition, que signifie le « *revenu provenant des indemnités* »?

JURISTE. (*Prenant le résumé*) Dans le texte des *Renseignements...*, il est question du « *revenu... provenant des indemnités versées à un sujet de recherche* » qui ne sera pas imposable jusqu'à concurrence de 1500\$, pour cette année. Je voudrais que vous portiez une attention particulière à ce que je vais maintenant énoncer. (Lentement, très marqué) Tout revenu est imposable, sauf si autrement prévu par la loi. Vous en voyez ici un exemple concret.

ÉTHICIEN. Rien ne sert de continuer sur cette voie. Force est de constater que nous ne nous entendons pas sur le sens à donner au vocabulaire utilisé à la section 2.7 des *Renseignements...* En particulier, les mots « employé », « travail », « salaire » et « revenu » ne trouvent écho dans aucun texte régulateur en éthique de la recherche... Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose sur un autre sujet?

PHARMACIEN. Oui, moi. En pratique, les volontaires seront imposés lors de leur deuxième ou troisième participation au cours d'une année. En général, les études ne durent que quelques jours. Elles sont espacées d'au moins cinquante-six jours pour que le corps puisse récupérer du don de sang qu'elles nécessitent. Alors, comment fera-t-on pour rendre cette indemnité imposable en fin d'année?

JURISTE. Je me permets de vous répondre en tant que spécialiste en droit fiscal. Tout revenu étant imposable, chaque participant éventuel devra décliner son nom, son adresse et son numéro d'assurance sociale lors de chaque étude. On pourra ainsi lui acheminer son feuillet de renseignement pour l'impôt indiquant le revenu qui proviendra de ses indemnités à la fin de l'année.

MÉDECIN. (Étonnée) Avez-vous bien dit le numéro d'assurance sociale?

JURISTE. Oui!

La médecin se prend la tête à deux mains.

ÉTHICIEN. (Incrédule) Le numéro d'assurance sociale?

L'éthicien se prend la tête à deux mains. Le pharmacien se lève et va se verser un verre d'eau. Il le boira à petite gorgée près de la petite table à l'arrière.

JURISTE. (*Regardant la médecin et l'éthicien*) Voulez-vous bien me dire ce à quoi vous pensez, tous les deux? Je ne comprends pas votre réaction.

PHARMACIEN. (Sans interruption) Maître, j'aimerais bien que vous répondiez à cette autre question : comment pourra-t-on envoyer les feuillets de renseignement pour l'impôt en fin d'année aux volontaires qui auraient déménagé depuis leur dernière participation?

JURISTE. Ce fardeau incombera aux entrepreneurs et le gouvernement détiennent d'ailleurs un argument massue pour que ceux-ci collaborent efficacement à l'application de la loi.

PHARMACIEN. Peut-on savoir lequel?

JURISTE. Il pourrait ne pas verser de crédits d'impôt pour la R&D salaire à ceux qui n'y obtempèrent pas... La loi est dure, mais c'est la loi! Il faut (Insistant sur le prochain mot) toujours s'y soumettre!

PHARMACIEN. M. le Président, une idée vient de me traverser l'esprit : les volontaires devraient dorénavant signaler tout changement d'adresse à qui de droit. Il faudrait modifier le « Formulaire d'information et de consentement » en conséquence.

Le pharmacien vide son verre d'eau et va se rasseoir.

JURISTE. Dieu vous bénisse! Vous venez d'avoir là une idée géniale. Le cas est réglé! On peut donc tous rentrer à la maison. Il se fait tard et, quant à moi, je voudrais bien embrasser mes trois petits amours avant qu'ils ne s'endorment.

Elle se lève et prend son sac à main.

ÉTHICIEN. Eh! Là! Un instant, je vous prie...

La juriste se rassoit.

(Au comité) Vous devez comprendre ici que trois jugements différents et (Insistant sur le prochain mot) successifs sont portés sur un protocole et le Formulaire : non-objection de Santé Canada, approbation du CÉR et consentement du participant éventuel. Alors, le Formulaire, ainsi modifié, ne pourrait être signé par les sujets de recherche que si le CÉR avait (Insistant sur le prochain mot) d'abord approuvé le caractère éthique de l'indemnité imposable. Or, c'est justement ce point que nous sommes en train de débattre. (Au pharmacien) Il ne faut donc pas aller trop vite en affaire. Il est important que les décisions soient prises dans le bon ordre. Est-ce que vous me comprenez?

PHARMACIEN. Oui. Parfaitement.

La juriste ronge son frein.

ÉTHICIEN. Y a-t-il d'autres questions et commentaires préliminaires? ... Non? ...

Le pharmacien éteint l'ordinateur et il rabat l'écran.

Nous devons donc clore ce chapitre sans avoir pu nous entendre, malheureusement. Passons maintenant aux arguments de fond, en espérant dégager un consensus, cette fois. Pharmacien, faites-nous connaître les vôtres?

PHARMACIEN. M. le Président, plutôt que de vous répondre tout de suite, j'aimerais bien que vous nous accordiez d'abord une pause. J'irais dehors fumer ma première cigarette depuis l'heure du lunch. Ça urge, m'entendez-vous, ça urge!

MÉDECIN. J'appuie votre demande, pharmacien. J'en profiterais pour aller consulter des documents dans le bureau à côté.

ÉTHICIEN. Ah! Non! J'avais déjà annoncé que nous commencerions à traiter des arguments de fond... (Résigné) Bon! Bon! Bon! Je n'ai pas le choix, semble-t-il. Pause de quinze minutes.

Le pharmacien sort prestement par le fond de la scène. La médecin prend un stylo et une feuille vierge, puis sort de scène du côté où se trouve le bureau. L'éthicien dit alors à la juriste :

Je vais aller au « p'tit coin ». À mon âge, l'hypertrophie de la prostate, vous savez...

Il se dirige du côté opposé à celui où se trouve le bureau. Avant qu'il ne sorte, la juriste dit :

JURISTE. J'irai après vous. Après trois grossesses, les sphincters de la vessie, vous savez...

À ce moment-là, l'éclairage de la scène sera tamisé. Un spot lumineux éclairera, du dessus, la chaise du Président. La juriste ira lentement se placer d'un côté de la table, à une certaine distance, et elle regardera le spot à 1,2m du sol (hauteur à laquelle se trouverait la tête du Président s'il y était assis). Pendant toute la tirade qui suit, elle halètera pour montrer son état d'excitation.

Le temps presse. Je n'irai donc pas par quatre chemins. En plus d'être membre éthicien de ce CÉR, vous en assumez la présidence. Eh! Bien! À mon avis, vous avez nettement dépassé les bornes dans l'exercice de cette fonction qui exige une neutralité absolue : d'entrée de jeu, ou presque, vous avez tenté d'influencer le comité, après vous être laissé convaincre sur la base d'une seule définition, du fait que l'indemnité des volontaires n'était pas imposable. Je voudrais vous faire remarquer que vous participez ici à un forum d'éthique de la (Insistant sur le prochain mot) discussion. Vous ne devez donc pas agir comme un animateur d'émissions de tribunes téléphoniques qui étale ses (Insistant sur le prochain mot) convictions sur la place publique!

La juriste change de côté.

Un Président de CÉR doit aussi se soucier au plus haut point de la cohérence. Or, vous en manquez totalement. Je vais vous en fournir la preuve. Après avoir jugé, prématurément, que cette indemnité n'était pas imposable, vous avez, par la suite, rappelé au pharmacien... que nous étions en train d'en débattre! Quelle contradiction, ma foi du Bon Dieu! Quelle contradiction!

La juriste change de côté.

Je vous observe à ce comité depuis assez longtemps pour vous connaître à fond. L'image de Monsieur Net que vous tentez d'y projeter ne correspond pas du tout à la réalité. À vrai dire, je vois plutôt en vous une âme perdue, un rebelle, un desperado, un insurgé, un révolté!

Oui! Un révolté! Je me dois de vous le dire franchement : vous n'êtes pas bien dans votre peau. Vous ne vous aimez pas et cela influence votre comportement social.

La juriste change de côté.

Vous avez hérité de la fortune de votre père, il y a huit mois! Vous vous êtes confié à moi à ce sujet, récemment. Vous en souvenez-vous? ... Votre nouvelle indépendance financière a amplifié votre problème psychologique. Il semble que vous avez trouvé ici une cause pour exprimer, sans retenue, tout votre mal-être. Je vois clair dans votre jeu. Vous êtes vulnérable, comme au bridge, jeu que vous affectionnez particulièrement... Sachez que je ne vais pas vous laisser gagner la partie facilement!

Le spot lumineux sera éteint. La juriste fera le tour de la table et sortira éventuellement du côté opposé à celui où se trouve le bureau (là où se trouvent les toilettes). Pendant ce temps, l'éthicien reviendra sur scène. Il marchera à la même vitesse que la juriste, en la suivant à distance. De cette façon, il croisera la juriste sans la voir puisqu'à ce moment, elle et lui seront, l'un devant, et l'autre, derrière la table. Lorsque celle-ci sera sortie de scène, un spot éclairera, du dessus, la chaise de la juriste. L'éthicien continuera de marcher jusqu'à ce qu'il arrive devant la table. Après l'avoir contournée, il ira se placer d'un côté du spot, à une certaine distance. Il vérifiera qu'il est bien seul dans la pièce. Par la suite, il regardera le spot à 1,2m du sol. Pendant toute la tirade qui suit, il halètera pour montrer son état d'excitation.

ÉTHICIEN. Le temps presse. Je n'irai donc pas par quatre chemins. Je me dois de vous le dire franchement : vous ne réfléchissez pas! À cause de votre formation juridique, vous êtes convaincue que le cadre légal ne peut jamais être remis en question. Je voudrais vous faire remarquer que vous participez ici à un forum d'éthique de la (Insistant sur le prochain mot) discussion. Vous ne devez donc pas agir comme un animateur d'émissions de tribunes téléphoniques qui étale ses (Insistant sur le prochain mot) convictions sur la place publique!

L'éthicien change de côté et il se place à une certaine distance du spot.

Je vous observe à ce comité depuis assez longtemps pour vous connaître à fond. L'image de Madame Blancheville que vous tentez d'y projeter ne correspond pas du tout à la réalité. À vrai dire, je vois plutôt en vous une égoïste, une entêtée toujours à cheval sur le règlement, une âme tourmentée, une arriviste, un être qui pratique l'aplaventrisme par intérêt personnel.

Oui! L'intérêt personnel dicte votre conduite. Ne jouez pas à l'autruche. Nous savons très bien tous les deux que le rejet du point de discussion signifierait la fin de ce CÉR : la compagnie en choisirait alors un autre, plus accommodant, pour recevoir son « *crédit d'impôt remboursable pour la R&D salaire* », comme vous nous l'avez expliqué. Or, vous voulez éviter ça à tout prix. Je vais maintenant et en détail vous dire pourquoi. Vous détenez un emploi précaire de pigiste, votre mari a perdu le sien il y a huit mois, vous avez trois enfants à nourrir et à habiller, et des paiements à effectuer pour les deux autos louées, le solde sur la carte de crédit, la marge de crédit et l'hypothèque sur la maison. Vous ne disposez que d'un budget serré pour vous acquitter de toutes ces dépenses. Vous vous êtes confiée à moi à ce sujet, récemment. Vous en souvenez-vous?

L'éthicien change de côté.

Votre situation financière explique pourquoi vous acceptez toutes les compromissions sur le point de discussion... Vous ne devriez pas vous avilir par de telles bassesses!

L'éthicien change de côté.

Vous avez déjà remporté l'épreuve du cinq kilomètres aux jeux du Québec. Ce soir, nous sommes engagés dans une épreuve d'un autre genre : nous cherchons l'un et l'autre à obtenir l'aval du comité. Sachez que je ne vais pas vous laisser gagner facilement!

Le spot sera éteint. L'intensité de l'éclairage de la scène reviendra graduellement à ce qu'il était avant la pause. La médecin surgira alors sur scène, les bras chargés de documents.

MÉDECIN. (Voix forte) Attention! Cédez le passage. C'est lourd.

La médecin dépose sur la table des documents, la feuille où elle a pris des notes et le stylo. Elle s'assoit.

(Essoufflée) Ouf! J'ai apporté plusieurs textes régulateurs, croyant qu'ils pourraient nous être utiles lors de la discussion sur le fond du problème.

ÉTHICIEN. Excellente initiative!

L'éthicien s'assoit également. Il fouille dans ses notes. La juriste et le pharmacien reviennent sur scène. Ils s'assoient à leurs places respectives. Les membres du comité, sauf le Président, se mettent à parler entre eux. Peu après, ce dernier tapote sur la table avec son stylo.

Silence, s'il vous plaît.

Tous se taisent.

Je reprends là où nous étions rendus avant la pause. Pharmacien, quels sont vos arguments de fond?

PHARMACIEN. Euh! À vrai dire, je n'en ai pas pour l'instant.

ÉTHICIEN. (Étonné) Vraiment?

PHARMACIEN. Oui. Vraiment. Vous trois, en fonction de vos domaines d'expertise respectifs, vous avez un lien direct avec le point de discussion. Moi, qui ai étudié en pharmacie, je n'ai pas cette chance. J'ai donc besoin de plus de temps pour réfléchir.

ÉTHICIEN. (Au pharmacien) Bon! (À la médecin) Docteur, avec cette liasse de documents, vous avez certainement quelques idées à exprimer, vous, n'est-ce pas?

MÉDECIN. Oui! En effet. Je vais vous faire part du résultat des recherches que j'ai effectuées durant la pause.

Elle saisit la feuille où elle a pris des notes, se lève, contourne la table et marche de long en large en parlant.

J'en suis venue à la conclusion que la main droite du gouvernement ignore ce que fait sa main gauche et vice versa. Je m'explique.

Elle met la main droite dans sa poche et utilise la main gauche pour renforcer ses propos, feuille en main.

Selon un document élaboré par le Groupe de travail du FRSQ, le Fond de recherche sur la santé du Québec, portant sur l'harmonisation du « Formulaire d'information et de consentement » : « [s]euls les renseignements nécessaires pour répondre aux objectifs scientifiques de ce projet seront recueillis». (À la juriste) Maître, le numéro d'assurance sociale des sujets n'en fait évidemment pas partie!

Elle met la main gauche dans sa poche et utilise la main droite, qu'elle sort de sa poche, pour renforcer ses propos, feuille en main.

Le ministère des Finances demande pourtant aux médecins chercheurs de recueillir ce renseignement confidentiel et de le lui transmettre éventuellement, pour lui permettre d'arriver à ses fins. Je devrais plutôt dire : pour satisfaire son appétit fiscal vorace!

Elle sort la main gauche de sa poche, revient s'asseoir et dépose sa feuille sur la table.

(Lentement) Deux instances du même gouvernement formulent donc des exigences (*Croisant ses index*) contradictoires à des collègues médecins chercheurs. Celles-ci les placent dans une situation intenable, car nul ne peut servir deux maîtres à la fois!

ÉTHICIEN. Merci. Juriste?

L'éthicien prend la Charte des droits et la Déclaration d'Helsinki. La juriste prend l'Énoncé de politique des Trois Conseils. Elle trouve une page particulière du texte qui lui est de toute évidence familier, puis elle se lève. Elle va faire les cent pas sur le devant de la scène.

JURISTE. Comme il est écrit dans le texte régulateur qu'est l'*Énoncé de politique des trois conseils*, mon rôle consiste, entre autres, à « *attirer l'attention du CÉR sur des questions juridiques ou sur d'éventuelles conséquences* ». Vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, de m'acquitter de ma tâche!

Premier point : « *attirer l'attention du CÉR sur des questions juridiques* ». Selon moi, l'objet de notre débat se situe en dehors des limites de la légalité. En effet, en tant que juriste respectueuse de l'autorité élue, vous ne me convaincrez jamais d'enfreindre des lois votées dans une enceinte démocratique. Si chacun de nous se permettait de les interpréter à sa façon et de n'obéir qu'à celles jugées acceptables, cela mènerait tout droit au chaos social, la pire calamité qui pourrait survenir à un État de droit.

Deuxième point : « *attirer l'attention du CÉR... sur d'éventuelles conséquences* ». Comprenez-moi bien, membres du comité. Cette année, la loi sur le budget modifie celle de l'impôt en regard de l'indemnité versée aux volontaires. Si nous n'approuvons pas maintenant le fait de recueillir les données pertinentes des sujets, nous pourrions plus tard être poursuivis en vertu de cette loi de l'impôt. Nous devrions alors prouver notre innocence, car celle-ci est la seule à inverser le fardeau de la preuve : en effet, elle comporte une présomption de culpabilité... Croyez-moi sur parole, jouez de prudence. Ne devenez pas des hors-la-loi! Il pourrait vous en cuire... (Ton émotif) Voulez-vous risquer de tout perdre, votre maison, votre auto et toutes vos économies?

La juriste va s'asseoir. Elle remet son document au pharmacien qui avait tendu la main vers elle.

ÉTHICIEN. Merci. Permettez-moi, Maître, de réagir ici à certains des propos que vous venez de tenir sur l'obéissance aux lois. (Au comité) Une loi votée dans une enceinte démocratique n'est pas forcément une loi démocratique. Je pose donc la question théorique (*Le pharmacien se prend la tête à deux mains*) suivante : si un gouvernement en venait à adopter une loi injuste, une loi ignoble, une loi inique, une loi qui bafoue l'Homme, celui-ci aurait-t-il le devoir de s'y soumettre? ...

J'en viens à mon argumentation. Je prends pour point de départ les propos que notre médecin a tenus plus tôt sur le recueil du numéro d'assurance sociale des volontaires et sa transmission éventuelle au ministère des Finances. Quels sont les enjeux d'une telle pratique en ce qui a trait au non-respect de la vie privée, car c'est bien de cela dont il est question ici?

Pour en discuter, j'aurai besoin de référer au début du premier article de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* que je vous citerai maintenant de mémoire : « *Tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits* »...

Je parlerai du respect de la dignité humaine qui inclut celui de la vie privée. Il s'agit du seul principe éthique intransgressible. (*Montrant la juriste*) Vous m'avez reproché tout à l'heure de faire tout un plat pour quatre petits mots, « cette indemnité est imposable », et de tenir une réunion urgente pour une peccadille. J'ai fait l'erreur de prendre ça à la blague. Après y avoir réfléchi plus longuement, je vous répondrai maintenant qu'il n'y a pas de peccadilles en la matière. « *Intransgressible* » signifie qu'en cas de violation, il y a toujours là de quoi fouetter un chat! Comprenez-vous? ... Qui plus est, si un

seul accroc à la dignité de la personne était toléré, s'il n'était pas combattu vigoureusement, d'autres suivraient, immanquablement. Le problème irait donc en s'amplifiant. D'où l'importance d'appliquer le principe de tolérance zéro!

Il va se verser un verre d'eau, en boit une gorgée et revient s'asseoir à table.

(Prenant la Déclaration d'Helsinki) Il n'est donc pas étonnant de trouver un énoncé sur la vie privée dans la *Déclaration d'Helsinki*, un texte incontournable en éthique de la recherche : (Lentement) « *Toutes précautions doivent être prises pour respecter la vie privée des sujets* ». Il n'est donc pas étonnant non plus de constater que ce principe éthique si important soit le fondement du droit de l'Homme suivant que l'on trouve à l'article 5 de notre Charte : (Lentement, très marqué) « *Toute personne a droit au respect de sa vie privée* ».

Il boit une gorgée d'eau.

J'en arrive à formuler ce jugement effarant : (Ton emphatique) le deuxième point à l'ordre du jour, « cette indemnité est imposable », remet l'Homme... en question...

Il boit une gorgée d'eau.

Le point de discussion remet l'Homme en question non seulement ici, mais aussi partout dans le monde. En effet, en plus d'être inaliénables et imprescriptibles, les droits de l'Homme sont également universels. Un manquement à leur égard en un endroit quelconque sur la planète affecte donc tous les individus, où qu'ils soient.

Il se lève et s'emporte.

Dans un cas comme celui-là, la légitimité doit prévaloir sur la légalité! C'est pourquoi tous les Hommes de la Terre doivent tout mettre en œuvre pour que la section 2.7 des *Renseignements additionnels sur les mesures du budget* soit abrogée. Il faut faire entendre sa voix et contrevénir à la loi parce que l'ordre démocratique, intimement associé aux droits de l'Homme, est en train de sombrer!

La juriste se lève d'un bond.

JURISTE. (Voix forte. À l'éthicien) Arrêtez! (Aux membres du comité) N'écoutez pas ce révol...

Elle met rapidement la main devant sa bouche et s'arrête de parler pendant un moment. Elle reprend :

(Parlant les dents serrées) Il ne connaît rien de toute façon aux droits de l'Homme. Il ne sait donc pas de quoi il parle!

ÉTHICIEN. (Voix douce) Au contraire, écoutez-moi. C'est ma profession, je l'ai dit.

La juriste et l'éthicien se défient du regard avant de s'asseoir tous les deux. L'éthicien s'éponge le front avec son mouchoir.

... Pour la première fois depuis que je préside ce comité, je constate que nous n'avons pas pu obtenir un consensus, ni même, à tout le moins, réunir un large consensus. (Au membre du public substitut) Cher(ère) collègue, je m'en veux de vous avoir induit en erreur sur ce point au début de la soirée. Étant donné ces circonstances exceptionnelles, je suis contraint d'organiser un vote, comme le prévoient les modes opératoires normalisés du CÉR.

La juriste se lève.

JURISTE. Je me permets de vous interrompre, M. le Président. Compte tenu des émotions que la discussion a suscitées, je demande la tenue d'un vote secret.

ÉTHICIEN. C'est une possibilité. En effet, nos procédures ne spécifient pas les modalités du scrutin. Je vous laisse vous exprimer là-dessus, membres du comité.

MÉDECIN. Voyons donc, Maître! Nous prenez-vous pour des enfants en nous demandant de jouer à la cachette? Nous sommes majeurs et vaccinés à ce que je sache. Nous sommes donc capables d'exprimer nos opinions au vu et au su de tous!

PHARMACIEN. Je vous appuie, Docteur.

ÉTHICIEN. Moi aussi, Docteur.

JURISTE. Je constate que je suis minoritaire. Dans ce cas, si nous ne nous prononçons pas par vote secret, je propose que nous nous exprimions tour à tour, par ordre d'ancienneté. Chacun pourrait ainsi profiter de l'expérience des autres.

ÉTHICIEN. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cela? (*Regardant la médecin, le pharmacien et le membre du public substitut*)... Non?

La juriste s'assoit.

JURISTE. (*Regardant l'éthicien, la médecin, le pharmacien et le membre du public substitut*) Alors, je me rallie à vous pour les modalités du scrutin.

ÉTHICIEN. Eh! Bien! Il s'agit là d'une des rares fois où nous avons trouvé un terrain d'entente ce soir. Nous procéderons donc de cette façon.

Maintenant, à titre de Président de ce comité et en fonction de notre mandat, je demande si la dignité et les droits des sujets sont protégés en regard du second point à l'Ordre du jour : « Cette indemnité est imposable ». L'un d'entre vous veut-il en faire une proposition en bonne et due forme?

PHARMACIEN. (*Interrompant le Président*) Que faites-vous du bien-être et de la sécurité des sujets?

ÉTHICIEN. Ils ne s'appliquent pas ici parce qu'aucun médicament n'est administré.

PHARMACIEN. Oh! Pardon! Je retire ma question.

La juriste lève la main.

ÉTHICIEN. Maître, en faites-vous une proposition?

JURISTE. Oui.

ÉTHICIEN. (*Ayant noté la réponse*) Qui appuie la proposition?

La médecin lève la main.

Médecin. (*Ayant noté la réponse*) Docteur, en tant que membre ayant accumulé le plus d'expérience à ce comité, je vous demanderais de voter la première.

MÉDECIN. Nul ne peut servir deux maîtres à la fois, je l'ai dit. Je choisis donc le mien, le Groupe de travail du FRSQ, en fondant mon jugement sur ces paroles de Rabelais : « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ». Je vote contre la proposition.

Elle regarde la juriste droit dans les yeux.

Un médecin chercheur ne demandera jamais à un sujet un renseignement non requis pour une étude. Il n'utilisera jamais, m'entendez-vous, jamais, un moyen illicite qui irait à l'encontre de son devoir professionnel et des normes en matière d'éthique de la recherche! Non à l'infamie!

ÉTHICIEN. (Ayant noté) Maître, nous avons joint le comité au même moment. Je vous cède la parole et je m'exprimerai tout de suite après vous.

JURISTE. (Regardant le pharmacien) Comme vous nous l'avez si bien résumé, pharmacien, les volontaires qui participent à des études de bioéquivalence de médicaments sont des employés. Ils travaillent pour une entreprise pharmaceutique qui leur verse un salaire. Le revenu annuel provenant de leurs indemnités devient imposable au-delà de 1500\$, pour cette année... Je fais miennes vos paroles.

(Au comité) L'égalité de tous devant la loi est un principe de justice naturelle. Jusqu'à maintenant, les salaires des volontaires n'étaient pas imposés. Cela causait un préjudice aux autres travailleurs. La loi actuelle vient donc mettre un terme à un tel passe-droit : il n'y aura plus de travail au noir dans ce domaine.

En outre, vous avez eu l'occasion de vous en rendre compte au cours des années, j'attache une très grande importance à l'ordre établi. La transmission au ministère des Finances du numéro d'assurance sociale des volontaires recueilli par le médecin chercheur constitue un moyen obligé pour permettre l'application de la présente loi. En l'occurrence (Regardant la médecin), j'en arrive à formuler ce jugement inéluctable : la fin justifie les moyens! Je le fonde sur cette citation de Stephen Decatur : « *My country right or wrong* ».

Je vote donc pour la proposition, M. le Président!

L'éthicien note. La juriste regarde ensuite l'éthicien droit dans les yeux.

Un juriste responsable ne choisira jamais, m'entendez-vous, jamais, le parti de la (Haussant considérablement le ton) sédition!

L'éthicien s'éponge le front avec son mouchoir. Il prend ensuite la parole.

ÉTHICIEN. (Regardant la juriste) Le gouvernement peut imposer tout revenu. Soit! (Au comité) Par contre, il ne peut pas violer le droit sacré de l'Homme au respect de la vie privée, un droit garanti par notre « *Charte des droits et libertés de la personne* ». Il le peut d'autant moins que cela irait à l'encontre du mandat qu'il a lui-même confié au CÉR : (Ton emphatique) protéger la dignité et les droits des sujets de recherche.

Depuis la première Charte des droits en 1789, nous savons que «... *l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics...* ». Alors, (Ton emphatique) au nom du respect dû à l'Homme, pour ne pas le traiter avec mépris, pour ne pas... souiller son âme, je vote contre la proposition.

Il note, puis il regarde la juriste droit dans les yeux.

Il est faux de prétendre que la fin justifie les moyens. En tant que bioéthicien, vous ne me convaincrez jamais, m'entendez-vous, jamais, de choisir le parti de la (Haussant considérablement le ton) tyrannie!

Il sort son mouchoir et s'essuie le front. Il se tourne vers le pharmacien.

... Pharmacien, comme tout bon joueur de poker, vous avez bien caché votre jeu jusqu'ici. Vous êtes intervenu à quelques reprises, c'est vrai, mais vous n'avez pas encore émis d'opinion sur le fond du sujet de discussion. Le temps est venu de jeter vos cartes sur la table et d'exprimer un vote légitimé sur la proposition.

PHARMACIEN. D'accord. (À l'éthicien, à la juriste et à la médecin) Je suis consultant pour l'Ordre des pharmaciens, je l'ai dit. En y pensant bien, c'est mon expérience à ce titre qui me permettra de défendre une position qui n'a pas été exprimée jusqu'à maintenant. J'y viendrai. Auparavant, je voudrais formuler la remarque suivante. Vous n'avez touché, tous les trois, qu'à des aspects théoriques du point de discussion. Cela ne suffit pas. En effet, selon le « Grand Timonier » Mao Tsé-Toung, « *[I]l]e fondement de la théorie, c'est la pratique* ». Il faut donc allier théorie et pratique pour cerner un problème. Cela vaut, entre autres, en éthique de la recherche. Pour vous en convaincre, je vais vous citer cet extrait de *l'Énoncé de politique des trois conseils* : « *Un bon raisonnement éthique exige une réflexion, une perspicacité et un sens de la situation, qualités qui permettent de clarifier le rôle et (Insistant sur les prochains mots) la mise en pratique des normes...* ».

J'interviendrai sur la mise en pratique des normes. Permettez-moi d'emprunter le détour suivant pour faire valoir mon point. Selon le code de déontologie qui régit ma profession, un membre ne doit accepter aucun avantage relatif à l'exercice de la pharmacie, hormis un cadeau de valeur modeste. Cependant, en dépit de cet énoncé général, un pharmacien peut recevoir des rabais de la part des fabricants, pour volume d'achat, conformément aux règles du marché en semblable matière.

J'en viens à l'objet de la discussion. Je vois une similitude entre de tels rabais, encadrés, et le montant maximal des indemnités déductibles d'impôt des sujets de recherche, fixé à 1500\$, pour cette année. Dans les deux cas, des normes différentes s'appliquent en deçà et au-delà d'un certain seuil. On pourra rappeler la phrase célèbre de Jules César, « *le sort en est jeté* », à ceux qui franchissent le... Rubicon, si je peux m'exprimer ainsi. En effet, les pharmaciens fautifs encourront une sanction et les volontaires qui deviennent des « cobayes »... professionnels devront payer de l'impôt. Je vote pour la proposition.

La juriste lève les bras en l'air en signe de victoire et pousse un long cri de joie :

JURISTE. Alleluiaaaaa!

Dans un geste de colère, le Président frappe un grand coup sur la table avec le cahier à couverture rigide. Le bruit saisit la juriste et il a pour effet d'étouffer son cri. Elle se prend alors la tête à deux mains pour continuer d'exprimer sa joie, mais de façon contenue. Le bruit fait aussi sursauter les autres membres du comité. Par la suite, tous tentent, tant bien que mal, de reprendre leurs esprits. Le Président note le vote du pharmacien.

ÉTHICIEN. (Calmé. Regardant la médecin et la juriste) Après avoir écouté ce nouveau point de vue, est-ce que l'une ou l'autre d'entre vous voudrait changer d'idée? ... Non? Moi non plus. Alors, je résume vos arguments prépondérants pour ne pas avoir à corriger le procès-verbal plus tard. Docteur : déontologie du médecin chercheur.

MÉDECIN. Exact.

ÉTHICIEN. Maître : respect de l'ordre établi et réparation d'une injustice en regard de l'imposition d'un travail.

JURISTE. Exact.

ÉTHICIEN. Pharmacien : mise en pratique des règles.

PHARMACIEN. Faux! Mise en pratique des normes.

ÉTHICIEN. Oh! Pardon! Je rectifie à l'instant.

Il rectifie. Il se lève ensuite et se rend jusqu'à l'avant-scène. La médecin, la juriste et le pharmacien se lèvent à leur tour et ils se placent sur une ligne imaginaire, un peu derrière l'éthicien.

ÉTHICIEN. (Très lentement) Cher(ère) collègue, vous aimez passionnément le théâtre : vous l'avez... « dit », si je peux m'exprimer ainsi. Vous aurez maintenant l'occasion de passer de la « parole » aux actes. Vous avez accepté de jouer le rôle de membre du public substitut représentant de la collectivité (Solennellement et en détachant chaque mot) en toute connaissance de cause. Ce rôle exige une grande sagesse. J'en conviens. Cette voix citoyenne qui est la vôtre doit pouvoir affirmer en tout temps au théâtre... de la vie que les décisions du CÉR respectent les droits de l'Homme, de même que l'ordre démocratique. Comme il y a actuellement deux votes en faveur et deux votes contre la proposition, cette décision du comité (Ton solennel) vous appartient...

(Ton enthousiaste) En quittant cette salle après la clôture de la réunion, pourrez-vous, avec fierté, affirmer haut et fort à vos concitoyens : « j'ai courageusement défendu l'Homme et la démocratie »?

(Il pointe l'index vers le membre du public substitut) ... Devrez-vous plutôt honteusement leur avouer : « je les ai...

La scène est alors plongée dans le noir.

(Voix empreinte d'émotion et en détachant chaque syllabe du prochain mot) lâchement... trahis »?

Fin.